



INSTITUT
NEUCHÂTELOIS

Juin 2017

LE MOT DU PRÉSIDENT

LA CULTURE, FACTEUR DE COHÉSION CANTONALE



Philippe Terrier

S'il est un domaine qui ne souffre guère des conflits entre le Haut et le Bas, c'est heureusement la culture. La mobilité accrue du public, d'une part, et les collaborations toujours plus nombreuses entre les institutions, d'autre part, en sont des signes encourageants.

Les mélomanes de Neuchâtel et du Littoral se rendent volontiers à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds - lieu mythique mis en valeur par une programmation de haut niveau - quand ce n'est pas au Temple Farel ou à la Salle Faller du Conservatoire. Il en va de même pour les concerts donnés au Temple du Locle. A Neuchâtel le Temple du Bas (ça ne s'invente pas!) pour la musique symphonique et surtout la Collégiale (jadis nommée Temple du Haut!) pour la musique sacrée accueillent souvent des Chaux-de-Fonniens et des Loclois. Nos choeurs et nos orchestres sont d'ailleurs formés de musiciens provenant de tout le canton.

Les musées attirent aussi un public nombreux ne craignant pas de se déplacer, qu'il s'agisse de ceux que les trois villes principales consacrent aux arts, à l'histoire et aux sciences naturelles, ou de musées uniques et particuliers: le Musée international d'horlogerie et le Musée paysan et artisanal à La Chaux-de-Fonds; le Château des Monts et les Moulins souterrains du Col-des-Roches au Locle; le Musée d'ethnographie et le Laténium à Neuchâtel (et Hauterive).

Pour prendre un autre domaine encore, Bikini Test dans le Haut, et La Case à chocs dans le Bas sont fréquentés par des jeunes et moins jeunes qui peuvent passer de l'un à l'autre puis rentrer chez eux grâce aux services de Noctamrun et de Mobygnight.

Quant aux collaborations entre institutions, elles existent depuis longtemps mais se sont multipliées ces dernières années. Ainsi en 2011 s'est constituée l'Association Automates et Merveilles, qui œuvre à la restauration de pièces emblématiques du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel ainsi que des musées d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle. En 2012, le prestigieux Club 44 et l'Université de Neuchâtel ont signé une convention visant à pérenniser et à intensifier leurs échanges. En 2015 le premier Printemps culturel, consacré à l'Iran, a réuni de nombreuses institutions

du canton, tout comme la deuxième édition, cette année, qui a pour thème Sarajevo. Et, en mars dernier, a eu lieu à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel la première Fête du Théâtre associant le TPR, l'ABC, le Pommier, le Passage et plusieurs compagnies neuchâteloises.

Ces quelques exemples ne peuvent que réjouir notre Institut, dont la mission statutaire est de «maintenir, de développer et d'illustrer le patrimoine culturel et scientifique du Pays de Neuchâtel». Neutre sur les plans religieux et politique, il s'est toujours efforcé d'être un trait d'union entre les Montagnes neuchâteloises et le Littoral, les villes et les vallées. Au fil des ans il s'est attaché la collaboration de personnalités de tout le canton au sein de son comité comme de ses diverses commissions et autres organes, dont la composition figure à la fin de ce bulletin. La liste des lauréats du Prix annuel, celle des Prix des lycées, ou encore celle des activités organisées par les commissions «Culture et Jeunesse» et «Ouverture» (consultables sur le site internet), montrent aussi que La Vue des Alpes n'a jamais été pour lui qu'un aimable col reliant deux régions différentes mais complémentaires, où d'ailleurs le mot culture n'a jamais été considéré comme un juron.

Philippe Terrier
Président de l'Institut neuchâtelois

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, mardi 16 mai, de notre ancienne trésorière, Mme Eliane Burri, atteinte d'un cancer depuis plusieurs années.

Entrée au service de l'Institut neuchâtelois en 1986 comme responsable du fichier des membres et de l'appel à cotisation, elle s'est chargée en plus depuis 2007 des comptes et du budget, jusqu'à notre assemblée générale du 18 mars dernier.

Sa jovialité, sa discrétion, sa modestie, alliées à une grande efficacité et à un dévouement sans faille ont toujours suscité notre admiration.

Nous garderons d'elle le souvenir heureux d'une personne attachante, qui a été fidèle à sa tâche avec un courage exemplaire jusqu'à la limite de ses forces.

Philippe Terrier, président

PRIX DE L'INSTITUT

YVES SANDOZ

La cérémonie s'est déroulée le samedi 18 mars à l'Aula des Jeunes-Rives de Neuchâtel

La commission du Prix de l'Institut Neuchâtelois a proposé d'honorer en 2017 le juriste international Yves Sandoz, qui s'est illustré et continue à le faire dans un domaine, le droit international, et particulièrement le droit humanitaire, qui est peu connu du grand public.

Neuchâtelois de souche, Yves Sandoz, fait partie de ces remarquables juristes qui font parler de Neuchâtel à l'étranger, depuis Emer de Vattel né à Couvet en 1714 (sur lequel d'ailleurs Yves Sandoz a organisé un colloque à Neuchâtel) à Georges Sauser-Hall et Max Petitpierre, de Jacques-Michel Grossen à Olivier Jacot-Guillarmod, pour ne citer que quelques noms orientés vers le droit international.

Les juristes sont peu présents dans la liste des lauréats du prix de l'Institut: André Grisel en 1981 et Jean-François Aubert en 1990. L'attribution du Prix 2017 à Yves Sandoz complète heureusement cette liste.



Yves Sandoz reçoit son prix des mains du président de l'Institut neuchâtelois Philippe Terrier. (photo : Stefano Iori, Ville de Neuchâtel)

LAUDATIO DU LAURÉAT

PAR BLAISE GODET
Ancien ambassadeur

Yves Samuel Edmond Sandoz, plus généralement connu sous son nom d'artiste Yves Sandoz, vient au monde le 27 janvier 1944 à Neuchâtel. Parallèlement à une brève carrière de chanteur au sein de la petite chorale «Le Clos Heureux» formée par sa mère, il entame au collège des Parcs des études primaires qui le conduiront au Collège latin puis au Gymnase de la ville. Bachelier, il entreprend des études de droit à l'Université de Neuchâtel, dont il sortira licencié avant qu'elle ne lui décerne quelques années plus tard le titre de docteur «utriusque juris» pour une thèse intitulée *Des armes interdites en droit de la guerre* qui, nous le verrons, aura des conséquences sur son parcours.

En même temps que la rédaction de celle-ci, il accepte plusieurs missions sur le terrain pour le compte du CICR, notamment au Nigéria, en Israël et dans les Territoires occupés, en Jordanie, au Liban, au Bangladesh et au Yémen du Sud. Pendant cette période également, marque d'une polyvalence qui forme presque son empreinte génétique, Yves prépare la nouvelle édition de la partie générale d'un monument romand de la science juridique pénale, le *Commentaire* annoté de Paul Logoz.

«Notoirement libéral et tolérant»

À ce moment de son existence, c'est-à-dire en 1975, comme d'autres entrent en religion, Yves intègre le CICR, noble institution à laquelle il consacra l'essentiel de son temps et de son engagement. Son ascension y est rapide, puisqu'en janvier 1982 déjà et pendant dix-huit ans, le voilà directeur du Département de la Doctrine et du Droit. Un tel titre, qui évoque la propagande et l'Inquisition, ne peut que faire sourire ceux qui, nombreux dans cette aula, connaissent le lauréat, un être notoirement libéral et tolérant et donc peu suspect de vouloir imposer des diktats intellectuels.

Je souhaiterais à ce stade vous faire comprendre l'apport d'Yves Sandoz à la compréhension que le CICR avait à l'époque de son rôle. Notre héros du jour, sur la pointe des pieds, amorce graduellement une petite révolution. Jusqu'alors, l'institution genevoise, tout à son mandat de protection des victimes de la guerre, ne s'était prononcée qu'à titre exceptionnel sur la question de la légalité des armes. Désormais, sous son impulsion, le CICR

va se saisir de ces questions dont l'importance n'est plus à démontrer et qui donnent à l'action de celui-ci une dimension nouvelle, de nature essentiellement préventive. Cette évolution des mentalités se traduit notamment par l'implication du siège de Genève dans l'élaboration de la Convention de 1980 sur les armes classiques, du Protocole de 1994 sur le droit de la guerre maritime, du Protocole de 1995 relatif aux armes à laser aveuglantes ou de la Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel.

«Intense travail de recherche»

Ce qu'Yves a contribué à favoriser, c'est donc l'extension du champ d'activité traditionnel du CICR, guidé jusque-là avant tout par le souci de protéger des vicissitudes du champ de bataille le non-combattant, à savoir la population civile, le prisonnier, le naufragé ou le blessé. À la faveur de cette évolution le CICR est dorénavant à l'avant-garde des efforts tendant à réglementer non seulement les méthodes mais aussi les moyens de combat, c'est-à-dire les armes ou les systèmes d'armement. La réorientation n'est pas anodine. Elle est politiquement délicate, car dans le domaine des armes, toute norme visant à en restreindre la production ou l'usage se heurte souvent à la souveraineté chatouilleuse des États. Seul un intense travail de recherche et de codification, auquel Yves et son équipe se sont attelés, ont rendu possible cette utopie initiale. Dans le jargon on dirait que sous son influence le droit de la Haye est entré dans le noyau dur des compétences reconnues du CICR.

Outre ses activités au sein du CICR, Yves fait bénéficier de son engagement diverses institutions, telles l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, l'Institut Henry-Dunant à Genève, l'Académie de droit international de La Haye ainsi que différentes universités ou hautes écoles. En l'an 2000 Yves quitte l'administration du CICR et devient membre de plein droit du Comité en 2002. Il le quittera fin 2014 au terme de trois mandats.

«Le pôle d'excellence dont notre pays a besoin»

Cette période sera particulièrement riche, puisqu'on retrouve Yves, expert unanimement reconnu, en qualité de professeur invité par divers collèges et universités de Suisse, d'Europe ou des États-Unis. Il participe également à de nombreux séminaires et cours de formation en droit international humanitaire ou à des colloques placés sous le thème du droit international général, notamment le droit international pénal. A la même époque, il lance l'idée et s'engage dans l'établissement de l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains de Genève, qui constitue aujourd'hui le pôle d'excellence dont notre pays a besoin s'il veut à bon droit prétendre rivaliser avec les meilleurs centres de recherche mondiaux dans ce domaine.

Ce survol enfin ne serait pas complet si je ne mentionnais pas la longue liste (plus d'une centaine) de contributions que notre récipiendaire a publiées dans diverses revues savantes, sans compter ses nombreux articles, exposés et interventions écrits ou prononcés dans différents médias et enceintes. Pourtant, même si le catalogue impressionne - on n'est pas loin du « *mille e tre* » cher à Leporello - il ne nous dit pas l'essentiel. Après tout, notre homme n'est pas le seul Neuchâtelois à naître avec une tête bien faite.

Si l'Institut le distingue aujourd'hui, c'est aussi pour ses autres qualités, qui sont largement celles du cœur, c'est-à-dire celles de l'Homme, qu'il a toujours placé au centre de sa réflexion et de son action. Vous parler de lui, c'est ainsi évoquer sa famille. Il a épousé il y a quelques années la sémillante Charlotte, qui lui a fait trois beaux enfants (Bastien, Gilles et Delphine), dont les parents sont ma foi assez fiers, et ce à juste titre. Ils entraînent leur père dans leurs exploits sportifs. Lui qui était déjà une excellente raquette au tennis ainsi qu'un skieur accompli devient à leur contact un adepte des disciplines intenses, pour ne pas dire extrêmes: vélo, snowboard, marches dans les Alpes, BCN Tour, Patrouille des Glaciers. De fait, il peut même se révéler téméraire. Ainsi pratique-t-il le saut à l'élastique, le petit Gilles sanglé au corps de son père, parce qu'il n'avait pas la taille réglementaire! Comme vous pouvez l'imaginer, la mère a beaucoup apprécié ce haut fait!

Au fil des ans, Yves a développé des liens solides avec le Valais. Il a fait du chalet de Haute Nendaz son second port d'attache et le lieu de merveilleuses agapes, grâce à la généreuse hospitalité de sa femme. Je voudrais aussi faire état de sa curiosité culturelle, qui le voit par exemple fréquenter d'année en année le Théâtre du Passage ou les scènes d'Avignon au moment du Festival.

Même s'il est lucide sur ses semblables, Yves est un être bienveillant. Son goût du partage, son humour et son intégrité lui valent la confiance de ceux qui l'abordent et le consultent. Tous ses anciens collègues me l'ont dit. Quand la discussion s'enlise, Yves, que certains de ses contradicteurs croyaient égaré sur un chemin de traverse, sait habilement sortir de l'ornière. Il revient en douceur avec une proposition qui s'impose d'elle-même, tant la solution préconisée paraît évidente. Heureusement son intérêt pour le débat d'idées et ses préoccupations scientifiques ne l'emportent jamais sur l'attention qu'il voue à ses proches.

À cent lieues de l'expert dans sa tour d'ivoire, il jette des passerelles avec la Cité, par exemple en organisant un colloque sur Emer de Vattel - un Neuchâtelois que l'on peut qualifier sans exagération de père du Droit des Gens - ou en créant et présidant l'Association des anciens étudiants de la Faculté de

droit de l'Université de Neuchâtel. Bien des fées se sont penchées sur son berceau: grâce à ses dons de pianiste, il égaie les réunions et se lance à l'occasion dans des duos à quatre mains avec son petit-fils Thibaut, qui sans surprise le vénère à l'égal d'un dieu.

« Tu as honoré ton canton »

Yves a aussi hérité d'une plume alerte, qui l'a bien sûr aidé à rédiger ses nombreux articles mais l'a également conduit à écrire un roman ainsi qu'une pièce de théâtre. Ses incursions dans le domaine du journalisme ne passent pas inaperçues. Ses prises de position sont attendues et lues. Petit à petit grandit la conviction chez ceux qui ont le privilège de le connaître, que Neuchâtel compte un homme de bien, un sage, qui a ce talent, à travers ses propos et ses éditoriaux, d'orienter l'interlocuteur ou le lecteur en lui proposant une boussole à la fois juridique et éthique. En somme Yves, de nature parfois distraite mais qui a toujours les idées sur terre, s'efforce avec les moyens dérisoires du citoyen de mettre de la loi et de la retenue là où dominent l'arbitraire et l'excès.

Il est l'heure de conclure. Cher Yves, tu as toujours porté à ta ville et à ta région un attachement indéfectible. Témoin engagé, acteur du développement du droit humanitaire, tu as honoré ton canton. La flatteuse distinction dont tu es aujourd'hui l'objet est un juste retour des choses. Tu nous as beaucoup apporté. L'Institut neuchâtelois a donc été particulièrement bien inspiré de rendre hommage à tes compétences, à ton humanisme, à ta ténacité débonnaire et à ta polyvalence. Et il le fait quand tu es encore en pleine possession de tes forces. Nous pourrons dès lors compter encore longtemps sur ta pensée vaste et précise, sur tes analyses courageuses, sur ton amitié et... sur les bonnes bouteilles de ta cave! Merci pour tout, Yves!

INTERVIEW

UN MONDE EN PAIX, UNE UTOPIE INDISPENSABLE

« Les distinctions, lorsqu'on n'en reçoit pas, on a tendance à les trouver futiles, mais quand on en reçoit, on est touché... » Lauréat du Prix 2017, le professeur Yves Sandoz se dit en tous les cas « très heureux qu'à travers ce prix, on ait reconnu un droit qui passait pour un tout petit peu marginal ». Un droit qui a aujourd'hui sa place dans le droit international. Interview.

Yves Sandoz, le droit, c'était une vocation ?

Je dirais plutôt que c'était le fruit du hasard, même s'il est vrai que Neuchâtel avait une Faculté de droit magnifique, avec des professeurs remarquables. Ensuite, j'ai hésité à faire mon brevet d'avocat, mais c'était une période où le CICR cherchait du monde, et je m'y suis engagé en tant que délégué juste après mes études.

Vous avez donc commencé sur le terrain votre carrière au CICR ?

Oui, je suis parti au Nigeria durant la guerre du Biafra, en 1968. C'est dans ce cadre que j'ai découvert ce qu'était véritablement le droit humanitaire, en particulier les Conventions de Genève. En parallèle à mes missions, qui m'ont conduit aussi dans en Israël et dans les Territoires occupés, au Bangladesh ou au Yemen, je travaillais à ma thèse de doctorat.

Après sept ans de missions, vous revenez travailler dans des bureaux à Genève. C'est trop éprouvant, les zones de conflit, pour y faire une plus longue carrière ?

J'ai ensuite rejoint la division juridique du CICR, mais je n'ai pas complètement abandonné le terrain, puisque mon travail a toujours été mené en étroite collaboration avec les équipes du CICR ou des sociétés nationales de la Croix-Rouge, et que j'ai continué de voyager. Mais c'est vrai que lorsqu'on fonde une famille, il est plus difficile de partir longtemps à l'étranger, surtout dans des zones de conflit.

Lors de la remise du prix de l'Institut neuchâtelois, l'ancien ambassadeur Blaise Godet a dit de vous que vous aviez amorcé une petite révolution au CICR : celui-ci ne se consacrait alors qu'à la protection des victimes. Quelle a été votre impulsion ?

C'est exagéré. Mais il faut savoir que jusqu'à la guerre du Biafra, le CICR était devenu, après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une structure relativement modeste. C'est à la suite de ce conflit que l'institution a vraiment repris de l'importance et gagné en influence. J'ai repris en 1982 la direction du droit international et de la doctrine, dans laquelle est insérée la division juridique, et j'y suis resté durant 18 ans. Je crois que, durant cette période, nous nous sommes bien développés et avons réussi à faire un certain nombre de progrès dans des domaines comme la justice pénale internationale ou l'usage de certaines armes dans les conflits. Parallèlement, l'action du CICR sur le terrain pour la protection des populations civiles s'est beaucoup développée et professionnalisée.

Fixer des règles à l'utilisation des armes dans les guerres, cela paraît un peu absurde, non ? Cela revient à dire qu'il y a des façons plus ou moins correctes de tuer d'autres gens...

C'est bien toute la complexité du droit humanitaire, qui repose sur l'idée que certaines règles doivent être respectées même pendant les guerres, pour éviter certains actes inutilement cruels. Utilisation d'armes indiscriminées (dont sont victimes non seulement les combattants, mais également les civils, y compris après la fin des hostilités); respect des principes de précaution et de proportionnalité en cas d'attaques; interdiction de certaines méthodes de guerre, comme celle d'affamer les populations ou de placer délibérément des civils sur des objectifs militaires: ce sont certaines des règles de conduite qui ont été mises au point en 1977, dans les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, et dont on célèbre le 40^e anniversaire cette année.



Yves Sandoz l'a souligné lors de sa conférence: «Il n'y a pas de belles guerres, il n'y a jamais eu de belles guerres et le droit humanitaire n'est jamais assez respecté.» (photo Stefano Iori)

Donc même s'il reste un peu marginal, comme vous le dites vous-même, le droit international humanitaire a permis de faire des progrès sur les champs de bataille ?

Même si ce droit connaît aujourd'hui des limites importantes, je le crois, oui, tout en sachant que le but final d'une société devrait être d'éviter les guerres, et non de les régler. Nous avons pu par exemple négocier certains traités, avec notamment l'interdiction des mines antipersonnel, ou de l'arme à laser rendant aveugle, et qui est d'ailleurs la seule arme qu'on ait pu interdire avant qu'elle ne soit utilisée. Non sans de difficiles débats et pas mal de cynisme chez ceux qui avançaient l'argument : mieux vaut être aveugle que mort !

Pourtant, et ne serait-ce qu'en Syrie, où des armes chimiques ont été utilisées contre la population civile, on n'a pas l'impression que le monde prend le chemin de guerres « propres » et dans le respect du droit...

C'est pour cela que je parle des limites du droit international. En cas de violation présumée du droit international, la justice pénale est une machine aux mécanismes extrêmement lourds et aux possibilités de veto de la part des grandes puissances. Sans parler du manque de moyens. Mais des pas en avant ont été faits malgré tout, des criminels de guerre ont pu être jugés par ces juridictions, des chefs d'Etat ont été inquiétés. Par ailleurs, et même si en effet il n'y pas de guerre « propre », une des missions du CICR qui est d'informer les cadres des armées - qui eux-mêmes transmettent l'information plus largement et doivent former les troupes au contenu des Conventions de Genève - joue un rôle plus important qu'il n'y paraît. Une armée qui viole, qui pille, qui n'a aucune morale, c'est aussi une armée qui sera difficile à contrôler, qui ne sera pas respectée. Les Etats ont compris qu'une certaine moralité était nécessaire, dans leur intérêt. Et là, nous avons fait des progrès, même si ce que l'on voit, ou ce que nous montrent les médias, ce sont les violations du droit, pas son respect.

Une menace, actuelle, ce sont les actes de terrorisme. Que peut faire le droit international, dans ce cas-là ? Aller jusqu'à les régler ?

C'est clairement une crainte. Crainte que ces valeurs de base soient mises en péril. Le droit de la guerre a toléré la guérilla mais avec la limite qu'un soldat n'a pas le droit de prétendre être un civil pour soudain sortir une arme qu'il avait cachée et l'utiliser. C'est précisément le contraire de l'action terroriste, qui est la négation de l'humanitaire. En termes de droit, on ne peut pas aller plus loin. Une autre crainte est que le terrorisme mette à mal ces valeurs aussi dans les Etats où de tels actes sont commis. On l'a vu par exemple avec l'utilisation de la torture, des détentions arbitraires et un certain nombre d'autres abus. Mais il faut distinguer la norme de l'action, et même dans des cas extrêmes,

l'action humanitaire est souvent capable de négocier, d'apporter de l'eau à des populations, de scolariser des enfants, et là, il n'y a pas de limites pour essayer d'améliorer la situation.

Vous dites qu'on vous «accuse» parfois d'être trop optimiste. C'est vrai?

L'espoir de vivre dans un monde en paix, cela reste une utopie indispensable, vous ne croyez pas? Dürrenmatt avait écrit que l'Humanité ne pourra que s'effondrer et que c'était ce qui pourrait arriver de mieux à la planète. Doit-on se résigner à cette vision? Bien sûr que non. Mais nous avons besoin pour cela de règles internationales plus fortes. Le réchauffement climatique, les migrations, les cyberattaques, sont des questions qui appelleront des réponses concertées.

JOURNÉES « CULTURE ET JEUNESSE » 2016

« Le terroir neuchâtelois, un choix d'acteurs » : tel était le thème des Journées « Culture et jeunesse » 2016, qui ont réuni 24 étudiantes et étudiants des classes de 2e année des lycées académiques et professionnels du canton de Neuchâtel. Durant deux jours, à fin septembre, les participants ont pu découvrir la réalité et le quotidien de quelques acteurs, petits et grands, du terroir neuchâtelois : la ferme Sterchi, à La Chaux-de-Fonds, l'entreprise Label Bleu, à Neuchâtel, le domaine Saint-Sébastien, à Saint-Blaise, et la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg.

A la ferme Sterchi, lycéennes et lycéens ont été sensibilisés aux aspects économiques de la gestion d'une ferme et à la réalité du monde paysan. Ils ont également participé à la préparation d'un repas collectif. Sans oublier le contact avec les animaux, très apprécié à tout âge... L'après-midi, la visite de l'épicerie et la découverte de la philosophie de l'entreprise Label Bleu, avec son concept de livraison de paniers de produits frais régionaux, a donné lieu à des échanges très intéressants entre les étudiants et le directeur de Label Bleu, Olivier de Meuron.



Les lycéen-ne-s et leurs accompagnants ont participé à la préparation d'un repas collectif à la ferme Sterchi.

Après une nuit passée à l'auberge de La Tène, les étudiants ont poursuivi leur visite du terroir en découvrant les coulisses de la grande distribution: Stéphane Berset, chef marketing de la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, leur a présenté le concept des produits «De la région», avant une visite de la centrale de distribution. «L'aspect marketing de ce label a beaucoup parlé aux élèves des écoles de commerce», relève André Godinat, président de la commission «Culture et jeunesse» de l'Institut et organisateur des journées.

La dernière visite, au domaine Saint-Sébastien, a permis aux élèves de découvrir les métiers de la vigne et du vin. Reçus par Anja Kuntzer, ils ont appris par exemple que le domaine cultivait ses vignes selon le principe de la biodynamie. Ils ont également parlé de sujets d'actualité, tels que la grêle ou la mouche suzukii, et de leur impact sur la rentabilité d'un domaine.

Au final, ces journées ont été très enrichissantes pour les jeunes, qui ont pu ainsi découvrir que les acteurs du terroir neuchâtelois ne manquent pas d'idées novatrices, et que la qualité et l'authenticité de leurs produits sont au cœur de leurs préoccupations. Comme chaque année, une bonne dynamique de groupe a permis aux étudiants, en provenance du Haut comme du Bas du canton, de faire connaissance et de nouer de nouveaux liens d'amitié.



Le contact avec les animaux de la ferme est toujours un moment sympathique.

PRIX DES LYCÉES 2017

POUR LES MEILLEURS

TRAVAUX DE MATURITÉ (PRÉSENTÉS EN 2016)

La cérémonie s'est déroulée le 1^{er} juin au Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel

Lycées académiques

- 1^{er} Prix (Fr. 500.-)
Rose Zumbrunnen
Lycée Blaise-Cendrars (La Chaux-de-Fonds)
Scènes de vie à la Cour de Heian (Japon, début du XIe siècle)
- 2^e Prix (Fr. 350.-)
Maria Grazia Mansour
Lycée Blaise-Cendrars (La Chaux-de-Fonds)
Le cerveau: chambre de la mémoire
- 3^e Prix (Fr. 250.-)
Jérémy Bongiovanni
Lycée Denis-de-Rougemont (Neuchâtel)
La politique post-Lehman Brothers de la Banque nationale suisse

Lycées professionnels

- 1^{er} Prix (Fr. 500.-)
Jordan Audétat, Julien Gisiger, Kelly Manas, † Claire Schläfli, Arnaud Yersin
CPLN-ET (Neuchâtel)
Construction d'un Ecovillage
- 2^e Prix (Fr. 350.-)
Ada Corciulo, Evan Pasquini, Emilie Römer
CPLN-EPC (Neuchâtel)
La richesse de l'eau au Locle et son impact sur la construction de la ville
- 3^e Prix (Fr. 250.-)
Loriane Imhof, Céline Reber, Ludivine Steffen
Lycée Jean-Piaget (Neuchâtel)
My children's back bags will probably only contain an Ipad

COMITÉ DE L'INSTITUT NEUCHÂTELOIS

Philippe Terrier, président, Neuchâtel
Nicole Bosshart, vice-présidente, La Chaux-de-Fonds
Carol Crettaz Ribeiro, trésorière, Bevaix
Jean-Patrice Hofner, Môtiers
Nicole Bauermeister, Neuchâtel
André Godinat, La Chaux-de-Fonds
Patrice Zürcher, Hauterive
Pierre-Henri Béguin, Bevaix
Caroline Calame, La Chaux-de-Fonds
Denise de Ceuninck, La Chaux-de-Fonds
Françoise Kuenzi, Colombier
Vincent Schneider, Cortaillod

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DU JURY DES PRIX DES LYCÉES

COMMISSION DU PRIX DE L'INSTITUT

Président : Jean-Patrice Hofner.
Membres : Rossella Baldi, Marie-Josée Boinay, Gérald Comtesse, Alain Cortat, Frédéric Geissbühler, Patrick Herrmann, Chantal Nicolet Schori, Laure-Emmanuelle Perret Aebi.

COMMISSION DES CAHIERS

Présidente : Nicole Bauermeister.
Membres : Sylvie Béguelin, François Courvoisier, Christian de Reynier, Yvan Matthey, Martine Noirjean de Ceuninck.

COMMISSION « CULTURE ET JEUNESSE »

Président : André Godinat.
Membres : Alain Dubois, Claudette Hublard, Christian Pointet, Fabien Rhyn, Katia Sartori, Gabriela Zahnd.

COMMISSION « OUVERTURE »

Président : Patrice Zürcher.
Membre : Marc Rémy.

JURY DES PRIX DES LYCÉES POUR LES MEILLEURS TRAVAUX DE MATURITE

Lycées académiques : Denis Clerc, Christiane Grossen, Isabelle Jeannin.
Lycées professionnels : Jean-Jacques Delémont, Claude-Alain Kleiner, Anne Macherel Rey.

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	1
PRIX 2017 DE L'INSTITUT YVES SANDOZ	3
LAUDATIO, PAR BLAISE GODET	4
INTERVIEW, PAR FRANÇOISE KUENZI	8
JOURNÉES « CULTURE ET JEUNESSE » 2016	12
PRIX DES LYCÉES 2017	14
COMPOSITION DU COMITÉ ET DES COMMISSIONS	15

CONTACT

Président:

Philippe Terrier, rue Saint-Nicolas 1, 2000 Neuchâtel
Tél. 032 724 28 76 • philippe.terrier@unine.ch

Trésorière (cotisations, fichier des membres):

Carol Crettaz Ribeiro, route de l'Abbaye 9, 2022 Bevaix
carol.consulting@net2000.ch

Site internet: www.institutneuchatelois.ch

Editeur: Institut neuchâtelois

Rédaction: Françoise Kuenzi (frku@bluewin.ch)

Graphisme: INOX Communication SA, Neuchâtel

Impression: Gessler-Zwahlen Imprimeries SA, Saint-Blaise

